

Séjour scrabble au village de Keravel, du 12 au 19 novembre 2023

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci de bien vouloir remplir un bulletin par personne, le plus précisément possible

NOM..... Prénom.....

ADRESSE.....

TELEPHONE ..... PORTABLE .....

ADRESSE MAIL très lisible

N° LICENCE..... CLUB.....

### Choix du logement

Single avec sanitaire individuel	OUI	NON
Chambre individuelle un sanitaire pour deux	OUI	NON
Couple souhaitant un grand lit	OUI	NON
Couple souhaitant des lits jumeaux	OUI	NON

Personne avec laquelle vous souhaitez partager le logement .....

Personnes avec lesquelles vous souhaitez être à table. ....

**Excursion** : Visite du Musée de la Compagnie des Indes à Lorient  
sous réserve d'un nombre suffisant de participants OUI NON

### FORFAIT SCRABBLE

12 parties : 36 euros	17 parties : 48 euros (TH2 compris)
Souhaitez-vous une table proche du tableau	OUI NON

**TARIF** en pension complète, taxe de séjour comprise  
545 euros par personne avec sanitaire partagé  
680 euros en single

Venez- vous en train ? OUI NON

Si oui, indiquer l'heure d'arrivée en gare d'Auray.....

Sur réservation, un taxi vous attendra à la gare

Inscriptions prises dans l'ordre d'arrivée jusqu'à concurrence de 100 personnes. Etablir un **chèque de réservation** de 185 euros à l'ordre de **KRAVEL VACANCES**. L'adresser à Françoise Hemon-Laurens, 6, Boulevard de la Paix, 56000 VANNES. Solde **pour la pension** à verser avant le 30 octobre 2023 même adresse, même ordre. Les **chèques pour les parties** sont à adresser en même temps que le solde, mais à l'ordre du **COMITE BRETAGNE DE SCRABBLE** ; Merci d'être très vigilants.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez me contacter au 06 70 37 24 31 ou par mail [franchem56@gmail.com](mailto:franchem56@gmail.com)

Notez que mes adresses mail et postale ont changé. Merci d'en tenir compte

N'hésitez pas à consulter le site [scrabblebretagne.com](http://scrabblebretagne.com) sur lequel notre webmaster regroupe toutes les informations et les met régulièrement à jour dans l'onglet ERDEVEN